

**Service instructeur**

DSOL - Service insertion et développement local

**Service consulté**

**APPEL À PROJETS POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE  
DÉPARTEMENTALE D'INSERTION 2018**

Résumé : La politique d'insertion portant sur le revenu de Solidarité active (rSa) s'appuie de manière fructueuse sur :

- l'activation de leviers innovants (le dispositif rSa & bénévolat, la politique du juste droit et le soutien au monde de l'entreprise) ;
- le maintien des leviers traditionnels (l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et le recours aux emplois aidés).

L'objet du présent rapport se rapporte à l'une de ces composantes essentielles, l'accompagnement des bénéficiaires du rSa et vise l'attribution des subventions aux structures et référents en charge de ces suivis aux côtés des professionnels du Département.

Le Département du Haut-Rhin fait évoluer sa politique d'insertion à partir d'un appel à projets auquel les structures ont répondu. Pour 2018, il fait le choix de maintenir les crédits dédiés, en axant davantage encore son intervention sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du rSa. Cette orientation est pleinement en cohérence avec les priorités départementales fixées en matière d'emploi et dans l'attente des préconisations de l'audit en cours sur l'évolution de cette politique.

Les personnes qui profitent de la conjoncture économique plus favorable sont celles qui sont les plus proches de l'emploi ; aussi, une part importante des publics reste en marge du marché de l'emploi et doit encore être accompagnée notamment sur le plan social.

Acteurs majeurs du dispositif rSa, les référents externes ont assuré, en 2017, l'accompagnement de 10 859 bénéficiaires du rSa. Ils sont intervenus dans les différents axes d'intervention subventionnés dans le cadre de l'appel à projets, en tenant compte de leurs difficultés, sociales (logement, santé...) et professionnelles (accès à l'emploi, mobilité, niveau de qualification...), sur l'ensemble du territoire haut-rhinois. Soixante et une structures contribuent à cette dynamique et mobilisent autant d'actions génératrices de sorties réussies du dispositif rSa (56,2

% de retours à l'emploi ou à la formation qualifiante en 2017).

Dès lors, il s'agit de valider par le présent rapport un montant de dépenses de 3 622 989 € ainsi que les conventions et avenants afférents.

Le Département, chef de file de l'action sociale, s'attache à activer l'ensemble des leviers concourant à l'insertion des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), dans le cadre de ses missions obligatoires et légales mais dont les modalités et les montants dévolus sont laissés à son appréciation.

Cette politique d'insertion et du juste droit dynamique, efficace et bien articulée porte ses fruits.

Ainsi, au 31 décembre 2017, le Département comptait 17 243 foyers bénéficiaires du rSa, enregistrant une baisse significative de 6,6 % en un an et de 14,6 % en 2 ans. L'abaissement du nombre de foyers allocataires trouve son corolaire dans la diminution de la dépense annuelle d'allocation rSa qui s'élève à 91,33 M€ pour 2017, en baisse de 3,3 % en un an et de 5 % en 2 ans.

Depuis 2007, la politique départementale d'insertion fait l'objet d'un appel à projets annuel, publié chaque automne sur le site Internet du Département du Haut-Rhin. Il cadre et structure les orientations du Département dans ce domaine. Il permet la mobilisation des crédits destinés à réaliser des actions d'accompagnement des bénéficiaires du rSa, ainsi que la sollicitation des fonds européens (FSE) en faveur du retour à l'emploi ou la formation de ce public.

Pour 2018, dans l'attente des résultats et préconisations de l'évaluation de la politique départementale d'insertion, les axes d'intervention de l'appel à projets ont été reconduits et concernent directement l'accompagnement des bénéficiaires du rSa.

Ces missions sont effectuées par des référents uniques qui suivent les bénéficiaires du rSa tout au long de leur parcours d'insertion et lors des périodes de reprise d'emploi et de formation.

Les items sont les suivants :

1. Accompagnement social
2. Accompagnement social des publics à fort risque d'exclusion
3. Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF) – accompagnement socioprofessionnel
4. Appui à l'Entreprenariat Individuel (AEI) – accompagnement professionnel
5. Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) – accompagnement professionnel
6. Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) – accompagnement professionnel
7. Demain à l'emploi – accompagnement professionnel

Prenant acte des priorités en termes d'emploi du Département et fort des expérimentations fructueuses menées en 2017 (préparation au recrutement PSA), ce septième item « Demain à l'emploi » a été inscrit dans l'appel à projets. Dans ce cadre, pourront être soutenues des actions réactives de préparation intensive préalable à l'embauche pour faire profiter les bénéficiaires du rSa de la conjoncture économique plus favorable (reprise de l'activité dans l'industrie, tension dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'aide à la personne, de la construction, du transport, des emplois saisonniers dans l'agriculture...).

D'autre part, de manière à sécuriser l'entrée et le maintien dans l'emploi ou en formation des bénéficiaires du rSa, il est demandé aux référents de continuer à assurer leur suivi pendant les 6 premiers mois de la prise de poste.

En parallèle, la collectivité s'attèle à un travail partenarial fort avec Pôle emploi et avec la Région Grand Est afin d'optimiser les offres de service respectives de chacun et adaptées au public bénéficiaire du rSa (formation, préparation à l'emploi, ...).

### 1. Points clés du bilan 2017

Sur la base des bilans d'activité transmis annuellement par chaque structure conventionnée dans le cadre de l'appel à projets, il est possible d'établir les résultats suivants. Ils sont satisfaisants au regard des problématiques des bénéficiaires du rSa (santé, logement, famille, mobilité, qualification, etc., souvent cumulées). Ce sont précisément 10 859 accompagnements qui ont été réalisés en 2017 et globalement, il est relevé un taux de sorties positives de 56,2 %.

On entend par sortie positive, une sortie du dispositif rSa qui se traduit par 4 mois sans droit suite à une reprise d'emploi (CDI, CDD et intérim), une création d'entreprise immatriculée ou une formation qualifiante rémunérée.

Ce taux de sorties positives est plus favorable qu'en 2016 (le taux était de 55,5 %). On enregistre également un volume de sorties plus élevé (+ 230), signe d'un contexte plus dynamique.

L'offre d'accompagnement des allocataires du rSa est structurée pour tenir compte des difficultés et spécificités de chaque public. En conséquence, les durées moyennes de suivi varient, les accompagnements sociaux nécessitant naturellement plus de temps. Les taux de sorties témoignent également de ces différences.

Items	Nb accompagnements réalisés	Taux de sorties	Durée moyenne accompagnements
<b>Accompagnement social</b> et des publics à fort risque d'exclusion	3 636	27 %	36 mois
<b>Accompagnement socioprofessionnel</b> = Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF)	2 911	58 %	17 mois
<b>Accompagnement professionnel</b> = Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE) et Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI)	2 946	67 %	12 mois
Soutien à l'encadrement et à l'activité des <b>Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)</b>	1 366	68 %	12 mois

Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont un rôle essentiel dans la mesure où elles offrent notamment aux bénéficiaires du rSa, une mise en situation de travail réelle et leur permettent de sortir du dispositif tout en préparant leur insertion professionnelle dans l'emploi classique.

Il est également à noter, que l'accompagnement social représente près de 25 % du budget des crédits d'insertion. Historiquement, la collectivité a fait le choix d'externaliser en partie cet accompagnement pour des publics spécifiques (personnes seules, SDF, gens du voyage, sortants de prison...) en finançant des postes de travailleurs sociaux parmi plusieurs associations ainsi qu'au sein de la ville de Mulhouse. Les Espaces solidarité du Département suivent prioritairement les familles, notamment monoparentales. En outre, Mulhouse reste un noyau de précarité constant. A souligner également que la proportion des bénéficiaires

du rSa dans le dispositif depuis plus de 4 ans reste stable (41 % depuis 5 ans et plus ; 57,6 % depuis 3 ans et plus). L'externalisation a été amplifiée avec la mise en place de l'accompagnement global de Pôle emploi.

## **2. Les structures et actions retenues dans le cadre de l'instruction des réponses à l'appel à projets 2018**

A l'issue d'un travail d'analyse rigoureux, il est proposé de retenir 90 actions et 61 structures pour, **3 622 989 €** respectant l'enveloppe allouée, selon le détail présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

A noter que la Commission permanente du 26 janvier 2018 a attribué des subventions de fonctionnement à deux associations (CIAREM et CONTACT PLUS) pour un montant total de 733 797 € afin d'éviter toute rupture d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en début d'année.

Au titre de la programmation FSE 2014-2020, qui a vocation à soutenir uniquement les actions d'accompagnement des bénéficiaires du rSa à l'emploi, 4 structures ont sollicité un cofinancement FSE et y sont éligibles : CIAREM, CONTACT PLUS, ALEOS, REAGIR sur les items Préparation à l'Emploi et la Formation (PEF), Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI) et Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE). Ces subventions feront l'objet d'un passage, à la Commission permanente du 15 juin 2018. Le FSE apporte une véritable plus-value en optimisant la politique d'insertion.

Ainsi, les subventions présentées dans ce rapport concernent uniquement la part départementale du financement des actions d'insertion.

### **a. Critères d'instruction**

Les propositions de subventions 2018 se basent sur l'appel à projets annuel, respectent le cadre du Budget prévisionnel 2018 et sont guidées par les principes suivants :

- Continuité par rapport à l'année précédente, en tenant compte des bilans réalisés par les opérateurs, de la gestion opérée et des éventuels dysfonctionnements constatés et recadrés.
- Analyse et étude des services insertion en étroite collaboration pour une prise en compte des besoins évolutifs des territoires eu égard à la spécificité des allocataires rSa.
- Couverture territoriale de l'offre d'insertion et ajustement des subventions en conséquence.
- Conventionnement effectif par l'Etat des SIAE, après avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).
- Pour permettre le financement des actions retenues au titre de l'item « Demain à l'emploi », application d'une baisse de l'ordre de 10 % des subventions aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et au CAVA d'ESPOIR.

En conséquence (sachant que deux structures ont bénéficié de subventions de fonctionnement dès l'ouverture du budget pour assurer la continuité de l'accompagnement votées par la Commission Permanente du 26 janvier 2018), il s'agit pour la Commission Permanente du 20 avril 2018 de retenir les interventions suivantes :

- **l'accompagnement social et des publics à fort risque d'exclusion** via 9 structures porteuses pour un montant de **825 376 €** (cf. Annexe 1 tableau 1 / Annexe 2 tableau 1 / Annexe 3 tableau 1)
- **la Préparation à l'Emploi et à la Formation (PEF)** via 12 structures porteuses pour un montant de **762 209 €** (cf. Annexe 1 tableau 2 / Annexe 2 tableau 2)
- **l'Accompagnement au Placement à l'Emploi (APE)** via 5 structures porteuses pour un montant de **338 360 €** (cf. Annexe 1 tableau 3 / Annexe 2 tableau 3)
- **l'Appui à l'Entrepreneuriat Individuel (AEI)** via 6 structures porteuses pour un montant de **182 689 €** (cf. Annexe 1 tableau 4 / Annexe 2 tableau 4)

- **l'encadrement et l'activité de 41 Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)** pour un montant de **1 087 930 €** (cf. Annexe 1 tableau 7, Annexe 3 tableau 3)
- **« Demain à l'emploi »** via 4 structures porteuses pour un montant de **72 925 €** (cf. Annexe 1 tableau 6).
- **l'activité du CAVA d'ESPOIR COLMAR** pour un montant de **156 000 €** (cf. Annexe 1 tableau 7)
- **les actions spécifiques sur les territoires prioritaires de la Politique de la ville** via 2 structures porteuses pour un montant de **80 000 €** (cf. Annexe 1 tableau 5)

**Des tableaux détaillant les subventions aux structures pour chaque type d'intervention, sont annexés au présent rapport**, pour un montant total de **3 505 489 €** (3 425 489 € sur les crédits d'insertion et 80 000 € au titre de la Politique de la Ville).

#### **b. Action non retenue**

Compte tenu des critères qui ont présidé à l'instruction des dossiers sur l'item Soutien à l'encadrement et à l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), la demande de financement à hauteur de 10 000 € de TERRA ALTER EST pourra être examinée ultérieurement. Cette société coopérative prépare un projet de légumerie organisée autour d'un atelier de découpe et d'emballage de légumes et fruits biologiques ; ses locaux seront situés à WITTENHEIM. En effet, cette structure ne dispose pas encore du statut d'Entreprise d'Insertion, qui devrait lui être conféré courant 2018 par le biais d'une convention conclue avec la DIRRECTE, après avis du Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (CDIAE).

### **3. Actions complémentaires à l'appel à projets 2018**

#### **a. Au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité**

Il est proposé de poursuivre le partenariat initié depuis 2007 avec l'association ALSA, au titre de la prise en charge d'un public spécifique handicapé en maintenant l'aide départementale à **67 500 €**, à la même hauteur qu'en 2017. Elle permet le financement d'un poste de travailleur social à temps plein et d'une quote-part de 20 % d'un poste de cadre qui s'avère nécessaire à la pérennisation de l'action de l'association. Une convention unique au titre de l'insertion et de l'autonomie est ainsi jointe au présent rapport.

#### **b. Soutien du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique**

Depuis 2007, le Département du Haut-Rhin participe au Programme régional de professionnalisation des salariés en parcours d'insertion des Structures d'Insertion par l'Activité Economique qui vise la qualification professionnelle de ces salariés majoritairement bénéficiaires du rSa, cette montée en compétences facilitant leur insertion.

Le Département du Haut-Rhin poursuit en 2018 l'abondement de ce fonds, coordonné par l'URSIEA, à hauteur de **50 000 €**. Une convention est également jointe au présent rapport.

#### **En conclusion, il est proposé au titre de l'année 2018 :**

- d'accorder aux structures figurant dans le tableau joint en annexe 1, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions sur la base de la convention-type jointe au présent rapport ;
- d'accorder aux structures CIAREM et CONTACT PLUS figurant dans le tableau joint en annexe 2, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa,

d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les avenants afférents à ces subventions joints au présent rapport ;

- d'accorder aux structures ALSA et URSIEA figurant dans le tableau joint en annexe 3, les subventions pour l'accompagnement des bénéficiaires du rSa, d'approuver et de m'autoriser à signer avec ces structures les conventions afférentes à ces subventions jointes au présent rapport.

Le montant des subventions s'élève à **3 622 989 €**, soit **3 425 489 €** sur les crédits d'insertion (autorisations d'engagements), **80 000 €** au titre de la Politique de la Ville, **50 000 €** au titre du plan régional de professionnalisation des salariés en structures d'insertion par l'activité économique et **67 500 €** au titre de l'accompagnement à la vie sociale des personnes handicapées en situation de précarité à ALSA.

Il se répartit comme suit :

- 3 141 246 € programme H812 imputation 017-564-6574-3048-010 (Autorisation d'Engagement)

- 265 043 € programme H812 imputation 017-564-65734-3048-010 (Autorisation d'Engagement-Ville de Mulhouse)

- 19 200 € programme H812 imputation 017-564-65737-3048-010 (Autorisation d'Engagement - La Passerelle/CCAS d'Hirsingue)

- 80 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (Politique de la Ville-CIDFF, Mobilité pour l'Emploi)

- 50 000 € programme H712 imputation 65-58-6574-3047-010 (URSIEA),

- 67 500 € programme I721 imputation 65-52-6574-3137-010 (ALSA).

La 10<sup>ème</sup> commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 6 avril 2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT